

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Procès-verbal de la **0619^e** séance intensive
tenue le **11 mai 2020** à **9 h 30**
par webconférence

PRÉSENTS : la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études : Mme Louise Béliveau ; le vice-recteur aux finances et aux infrastructures : M. Éric Filteau ; la vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation : Mme Marie-Josée Hébert ; le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie : M. Raymond Lalande ; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Frédéric Bouchard, Mme Francine Ducharme, M. Shahrokh Esfandiari, Mme Nathalie Fernando, M. Raphaël Fischler, Mme France Houle, Mme Lyne Lalonde, Mme Pascale Lefrançois, Mme Christine Théorêt ; le doyen intérimaire de l'École de santé publique : M. Pierre Fournier ; le directeur de l'École d'optométrie : M. Christian Casanova ; la directrice générale de la Direction générale des bibliothèques : Mme Stéphanie Gagnon ; les représentants du corps professoral : M. Florin Amzica, M. Dominic Arsenault, Mme Marie-Josée Aubin, M. Francis Beaudry, M. Alexandre Beaupré-Lavallée, M. Jacques Bélair, Mme Chantal Bémeur, M. Gérard Boismenu, Mme Isabelle Brault, Mme Nathalie Bureau, M. François Champagne, M. Philippe Comtois, M. François Courchesne, M. Maximilien Debia, Mme Diana Dimitrova, Mme Josée Dubois, M. Jocelyn Dubuc, M. Arnaud Duhoux, Mme Caroline Faucher, M. Dominic Forest, M. Carl Gagnon, M. Robert Kasisi, M. Daniel Lamontagne, Mme Audrey Laplante, Mme Julie Lavoie, Mme Hélène Lebel, M. Jonathan Ledoux, M. Tony Leroux, M. Jun Li, M. Roger Lippé, M. Francisco A. Loiola, M. Mathieu Lussier, M. Jean-François Masson, M. Stéphane Molotchnikoff, Mme Josette Noël, Mme Tiïu Poldma, Mme Vardit Ravitsky, Mme Sophie René de Cotret, Mme Phaëdra Royle, M. Yvan Saint-Aubin, M. Jean-Luc Senécal, M. Hugo Soudeyns, M. Luc Stafford, Mme Isabelle Thomas, Mme Lyse Turgeon, Mme Elvire Vaucher, M. Jesús Vázquez-Abad ; les représentants du personnel enseignant : M. Pierre-David Desjardins, M. Kenneth George, Mme Françoise Guay, M. Frédéric Kantorowski, M. François Le Borgne, M. Philippe Lévesque-Groleau, M. David Lewis, Mme Lise Marien, Mme France Nolin, Mme Gyslaine Samson Saulnier, M. Michaël Séguin, M. Paolo Spataro, Mme Alice Tavares Mascarenhas ; un représentant du corps professoral des écoles affiliées : M. Pierre Baptiste ; les représentants des étudiants : M. Charles Bélanger, Mme Asma Bouikni, Mme Sandrine Desforges, M. Jonathan Desroches, Mme Alexandra Gariépy, M. Samuel Poitras, Mme Andréanne St-Gelais ; les représentants du personnel : M. Nicolas Ghanty, Mme Amélie Glaude, Mme France Lebel ; les représentants des cadres et professionnels : Mme Geneviève Bouchard, Mme Chloée Ferland-Dufresne, Mme France Fillion, Mme Isabelle Shumanski ; les invités : M. Daniel Jutras, M. David Francoz, Mme Caroline Gélinas, Mme Martine Lavoie, Mme Marie Mc Andrew, Mme Lucie Parent, Mme Marie-Claude Rigaud ; les observateurs : M. Alain Charbonneau, Mme Sophie Langlois, M. Jean Renaud, Mme Catherine Villemer.

ABSENTS : le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie : M. Guy Lefebvre ; une doyenne : Mme Hélène Boisjoly ; un directeur des écoles affiliées : M. Philippe A. Tanguy ; les représentants du corps professoral : M. Jean Barbeau, M. David Décary-Héту, M. Yan Kestens, M. Bertrand Lussier, M. Alain Moreau, M. Jean Piché, M. Luc Valiquette ; une représentante des étudiants : Mme Jessica Bérard ; les membres indépendants : M. Pierre Simonet, Mme Nicole Trudeau ; une observatrice : Mme Julie Carrier.

EXCUSÉS : le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification : M. Jean Charest, un directeur des écoles affiliées : M. Federico Pasin ; les représentants du corps professoral : M. Jean-Sébastien Boudrias, Mme Thora Martina Herrmann, M. Paul Lespérance, M. Stéphane Vachon.

<u>PRÉSIDENT</u> :	M. Guy Breton, recteur
<u>PRÉSIDENTE DES DÉLIBÉRATIONS</u> :	Mme Claire Durand
<u>SECRÉTAIRE</u> :	M. Alexandre Chabot
<u>CHARGÉE DE COMITÉ</u> :	Mme Anne Mc Manus

Le recteur Guy Breton cède la parole au recteur désigné, M. Daniel Jutras, qui entrera en fonction le 1^{er} juin prochain, pour présenter son équipe de direction. Celle-ci compte trois nouveaux vice-recteurs et vice-rectrices, soit Valérie Amiraux, Jean-François Gaudreault-Desbiens et François Courchesne, et quatre vice-recteurs et vice-rectrices qui ont accepté de continuer de servir l'Université dans leurs mandats actuels, soit Marie-Josée Hébert, Éric Filteau, ainsi que Louise Béliveau, pour un mandat de deux ans, et Raymond Lalande, pour un mandat d'un an. Il résume brièvement le mandat de chacun et les remercie d'avoir accepté de se consacrer à servir l'institution et la communauté universitaire, notamment dans le contexte difficile actuel. Il remercie également de leur grand dévouement les vice-recteurs Guy Lefebvre et Jean Charest, ainsi que le recteur Guy Breton, qui terminent leur mandat le 31 mai prochain.

Le recteur Guy Breton poursuit avec la composition de l'Assemblée universitaire.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Nominations récentes (1^{er} juin 2020)

Le recteur désigné

Daniel Jutras

Les vice-recteurs

La vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux
Valérie Amiraux

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études
Louise Béliveau

Le vice-recteur aux ressources humaines et aux affaires professorales
François Courchesne

Le vice-recteur à l'administration et aux finances
Éric Filteau

Le vice-recteur à la planification et aux communications stratégiques
Jean-François Gaudreault-DesBiens

La vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation
Marie-Josée Hébert

Le vice-recteur aux relations avec les diplômés et à la philanthropie
Raymond Lalande

Fins de mandat (31 mai 2020)

Le recteur

Guy Breton

Les vice-recteurs

Le vice-recteur aux ressources humaines et à la planification
Jean Charest

Le vice-recteur aux finances et aux infrastructures
Éric Filteau (Renouvellement)

La vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études
Louise Béliveau (Renouvellement)

Le vice-recteur aux affaires internationales et à la Francophonie
Guy Lefebvre

La vice-rectrice à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation
Marie-Josée Hébert (Renouvellement)

Le vice-recteur aux relations avec les diplômés, partenariats et philanthropie
Raymond Lalande (Renouvellement)

Les doyens

La doyenne de la Faculté de médecine
Hélène Boisjoly (Prolongation de mandat)

La doyenne de la Faculté de pharmacie
Lyne Lalonde (Renouvellement)

La doyenne de la Faculté des sciences infirmières
Francine Ducharme (Prolongation de mandat)

Le doyen de la Faculté de l'éducation permanente
Christian Blanchette (Prolongation de mandat)

Le doyen intérimaire de l'École de santé publique de l'Université de Montréal
Pierre Fournier (Prolongation de mandat)

Le directeur de l'École d'optométrie
Christian Casanova

Professeurs de carrière ou professeurs sous octroi élus par l'assemblée de chacune des facultés

Faculté de médecine

Mme Chantal Bémeur, professeure agrégée au Département de nutrition de la Faculté de médecine.

Mme Josée Dubois, professeure titulaire au Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine.

M. Jean-Luc Senécal, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine.

Faculté des arts et des sciences

M. François Courchesne, professeur titulaire au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences. (Nomination à titre de vice-recteur)

M. Stéphane Vachon, professeur titulaire au Département des littératures de langue française de la Faculté des arts et des sciences.

Faculté de médecine dentaire

M. Jean Barbeau, professeur titulaire au Département de stomatologie de la Faculté de médecine dentaire.

Faculté de pharmacie

M. Jun Li, professeur sous octroi adjoint à la Faculté de pharmacie.

Faculté des sciences infirmières

Mme Isabelle Brault, professeure agrégée à la Faculté des sciences infirmières.

Faculté de médecine vétérinaire

M. Bertrand Lussier, professeur titulaire au Département de sciences cliniques de la Faculté de médecine vétérinaire.

Chargés de cours élus par et parmi les chargés de cours de la faculté

Faculté de droit

M. François Le Borgne, chargé de cours à la Faculté de droit.

Faculté de médecine dentaire

Mme Lise Marien, chargée de cours au Département de dentisterie de restauration de la Faculté de médecine dentaire.

Deux professeurs des écoles affiliées élus par l'assemblée de ces écoles

École Polytechnique

M. Pierre Baptiste, professeur titulaire au Département de mathématiques et de génie industriel de l'École Polytechnique.

Huit membres nommés par un conseil représentant les étudiants

Mme Jessica Bérard, étudiante au Département de psychologie de la Faculté des arts et des sciences.

Mme Andréanne St-Gelais, étudiante à la Faculté de l'éducation permanente.

Quatre membres élus parmi les cadres et membres du personnel professionnel, dont

Au moins deux élus parmi les cadres et professionnels sur fonds courant

Mme Geneviève Bouchard, directrice à la Direction des affaires internationales

AVIS DE DÉCÈS

Faculté de médecine

M. Pierre Band, professeur titulaire au Département de médecine de la Faculté de médecine et professeur associé au Département de santé environnementale et santé au travail à l'École de santé publique, décédé le 26 avril 2020.

M. Bernard Doray, professeur agrégé retraité au Département de pédiatrie de la Faculté de médecine, décédé le 21 janvier 2020.

M. Jean Dumas, professeur titulaire de clinique retraité au Département d'ophtalmologie de la Faculté de médecine, décédé le 28 mars 2020.

M. Fernand Laurendeau, professeur agrégé et professeur agrégé de clinique retraité au Département de chirurgie, décédé le 7 février 2020.

M. Jean Mantha, professeur adjoint et professeur adjoint de clinique retraité au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 22 avril 2020.

M. Robert Primeau, professeur agrégé et professeur agrégé de clinique retraité au Département de médecine de la Faculté de médecine, décédé le 14 février 2020.

M. Jean-Guy Quenneville, professeur agrégé au Département de médecine de la Faculté de médecine.

M. René Veilleux, professeur titulaire retraité au Département de pathologie et biologie cellulaire de la Faculté de médecine, décédé le 29 janvier 2020.

À l'invitation du recteur, M. Guy Breton, l'Assemblée observe une minute de silence.

En raison de la crise sanitaire de la COVID-19, l'Assemblée universitaire se tient par webconférence, en mode webinaire. La séance est également diffusée en direct sur YouTube pour permettre aux observateurs d'y assister. La présidente des délibérations donne quelques informations sur la procédure et le déroulement de la journée. En suivi à la demande faite à la séance précédente de rendre visible la liste de tous les participants, elle explique qu'il n'est pas possible d'afficher l'ensemble des participants en mode webinaire ; les technologies de l'information (TI) ont tenté sans succès de contourner ce problème, une demande à cet effet devra être adressée à Zoom. Elle rappelle que l'Assemblée se tient en webinaire parce que cette modalité permet de s'assurer que seuls les membres de l'Assemblée universitaire peuvent prendre la parole et voter.

AU-0619-1 **ORDRE DU JOUR**
2020-A0021-0619^e-562

La présidente des délibérations invite le porte-parole du Comité de l'ordre du jour à faire rapport. M. Dominic Forest présente les points inscrits à l'ordre du jour de la séance, arrêté en fonction des décisions du Comité, consignées au document 2020-A0021-0619^e-562.

M. Boismenu propose d'introduire un comité plénier, avant ou après le point 5.2 sur la COVID-19, afin de permettre un échange ouvert pour considérer les préoccupations de tous sur les conditions particulières introduites dans le contexte de la COVID-19, par exemple concernant l'enseignement à distance ou la recherche, sans être contraints par les règles régulières de l'Assemblée.

La présidente des délibérations indique que l'on ne peut pas traiter un comité plénier dans une période d'information. Elle suggère plutôt d'ajouter un point intitulé *COVID-19 information et discussion* après la période de questions, en soulignant que la période de questions ne comporterait pas de questions sur la COVID-19. Ainsi, le point 5.2 serait retiré et deviendrait le point 7 *COVID-19 Information et discussion*.

M. Boismenu se dit d'accord. La proposition est appuyée.

Mme Guay dit craindre que l'ajout d'un point spécifique restreigne la discussion et les questions au sujet de la COVID-19.

La présidente des délibérations indique qu'au contraire un point spécifique sur le sujet avec une plénière offre plus de flexibilité puisqu'il permet de présenter des questions, des commentaires et des suggestions.

Mme Guay se dit d'accord.

Le vote n'étant pas demandé, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité, tel que modifié.

L'ordre du jour adopté se présente ainsi :

A. POINTS STATUTAIRES

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 0618^e séance tenue le 20 avril 2020
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance
5. Période d'information
 - 5.1. Rapport du recteur
 - 5.2. Information provenant d'autres membres de l'Assemblée

6. Période de questions

B. POINTS PRIVILÉGIÉS

7. COVID-19 : Information et discussion
8. Faculté de médecine vétérinaire : Proposition de statuts facultaires
9. Rapport d'étape sur le développement des plans d'action : « Équité, diversité et inclusion » et « Place aux Premiers Peuples »
10. Rapports d'étape des présidents des comités de l'Assemblée universitaire
11. Élection d'un membre au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire
12. Comité de nomination de l'Assemblée universitaire : Recommandations relatives à la nomination de membres à différents comités
 - 12.1. Comité des différends : nomination de trois membres et un membre suppléant au président
 - 12.2. Comité d'appel des différends : nomination d'un membre
 - 12.3. Comité de la recherche : nomination d'un membre professeur et d'un membre étudiant
 - 12.4. Comité du budget de l'Assemblée universitaire : nomination d'un membre d'office de l'Assemblée universitaire
13. Bilan des activités de la Direction des diplômés 2018-2019

C. AFFAIRES SOUMISES POUR ÉTUDE

14. Prochaine séance : Le 14 septembre 2020, à 14 heures

15. Clôture de la séance

AU-0619-2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 0618^e SÉANCE TENUE LE 20 AVRIL 2020**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire adopte le procès-verbal de la 0618^e séance tenue le 20 avril 2020, tel que présenté.

AU-0619-3 **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL**

Le secrétaire général dit n'avoir à faire état d'aucune affaire découlant.

AU-0619-4 **CORRESPONDANCE**

2020-A0021-0619^e-586, 589

Le secrétaire général signale que le communiqué présentant la nouvelle équipe de direction de l'Université, présentée précédemment par le recteur désigné, M. Daniel Jutras, a été déposé pour information aux membres de l'Assemblée, conformément aux Statuts.

Il est mentionné qu'un communiqué de presse des membres de la Coalition des associations et des syndicats de l'Université de Montréal, transmis à tous les membres de l'Assemblée universitaire, a également été déposé.

AU-0619-5 **PÉRIODE D'INFORMATION**

AU-0619-5.1 **RAPPORT DU RECTEUR**

2020-A0021-0619^e-588

Le recteur relate les principaux faits saillants de la période écoulée depuis la dernière réunion de l'Assemblée. Il précise que l'essentiel des activités de la direction étant en lien avec la crise de la COVID-19, il fera rapport des activités à ce sujet au point 7 *COVID-19 information et discussion*. Cependant, il tient à souligner le travail réalisé par la vice-rectrice Louise Béliveau et le vice-recteur Éric Filteau qui président des comités au BCI, ainsi que les échanges de la vice-rectrice Marie-Josée Hébert avec les organismes subventionnaires. Pour sa part, il a eu des échanges avec le BCI, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et le U15. La direction de l'Université pose de nombreuses questions aux autorités concernées, mais elle reçoit peu de réponses. Il donne ensuite lecture d'un extrait d'une lettre récente du ministre du MEES aux chefs d'établissements universitaires et des cégeps qui mentionne qu'en raison de la crise sanitaire, de nombreux échéanciers sont reportés, dont ceux concernant la planification et les opérations budgétaires. La priorité du gouvernement est d'allouer rapidement une partie des enveloppes budgétaires pour la planification des prochaines sessions. Si la situation l'exige, des ajustements pourraient être apportés en cours d'année à ces enveloppes pour répondre aux imprévus. Enfin, les enveloppes budgétaires et la majoration des paramètres financiers pour l'année scolaire 2020-2021 seront présentées au cours des prochaines semaines pour consultation avant d'être soumises à l'approbation gouvernementale. Le recteur observe que cela témoigne de l'environnement imprécis et instable sur les plans budgétaire et sanitaire dans lequel évolue l'Université.

Le recteur poursuit son rapport en mentionnant d'autres activités de reconnaissance et de représentations.

Le 29 avril avait lieu, en mode virtuel, le Gala Méritas des Carabins.

Avec des membres de la Faculté de médecine vétérinaire, le recteur a pris part à une rencontre avec des représentants de l'UPA concernant des représentations pour le budget pour le CHUV.

Des échanges ont eu lieu avec les ministères concernés par les étudiants internationaux qui sont susceptibles de ne pas pouvoir venir au Canada, du moins pour la prochaine session.

Enfin, une multitude d'échanges ont eu lieu à l'interne et à l'externe sur les ajustements constants des décisions dans ce contexte instable. À cet égard, il souligne la remarquable contribution des membres de la communauté universitaire – cadres académiques, directeurs de services, cadres, professeurs, chargés de cours et étudiants – dans le suivi, la réactivité, la mise en perspective avec la réalité du terrain et les directives changeantes des autorités sanitaires et gouvernementales, et il les en remercie.

Le recteur, qui terminera son mandat le 31 mai après avoir dirigé l'UdeM pendant dix ans, finit son rapport en présentant avec fierté dix grandes réalisations qui illustrent de façon incomplète le chemin parcouru par l'UdeM au cours de la décennie 2010-2020 grâce à la contribution de la communauté universitaire. Ces dix réalisations, consignées au document intitulé « Une décennie de réalisations » (2020-A0021-0619^e-588), témoignent de l'UdeM comme agente de changement et comme établissement de calibre mondial bien placé pour entamer la nouvelle décennie, soit l'Université de Montréal comme :

- université citoyenne et engagée qui a multiplié les projets menés dans la communauté et qui a permis aux membres de la communauté universitaire de mettre leurs expertises au service des gens ;
- berceau de l'intelligence artificielle au Canada ;
- chef de file dans la Francophonie ;
- ayant marqué l'histoire de la philanthropie avec une collecte record dans le monde universitaire francophone, dans le cadre de la campagne de financement campus Montréal, menée de 2012 à 2017 ;
- une porte grande ouverte sur le monde, en favorisant la mobilité étudiante, notamment grâce à une entente historique avec Mitacs qui permet à l'UdeM d'offrir un grand nombre de bourses pour enrichir la formation des étudiants dans des environnements internationaux ;
- un terrain d'intégration à la société québécoise en accompagnant, par divers programmes et activités, des professionnels formés à l'étranger qui souhaitent travailler au Québec ;
- contribuant au bien-être collectif avec la première École de santé publique au Québec et le plus grand regroupement de chercheurs en santé publique au Québec ;
- la reconnaissance de ses diplômés et le développement de réseaux de diplômés dans une dizaine de pays ;
- les prises de position publiques du recteur à la défense de l'Université au fil du temps ;

- le campus MIL et son complexe des sciences, qui dote l'Université d'une plateforme de développement pour les prochaines décennies tout en contribuant à la création d'un nouveau quartier dans une perspective d'université citoyenne ;
- Université du Monde.

À tous il dit un immense merci pour ces dix années incroyables et souhaite une bonne continuation à ceux qui suivent en les invitant à être créatifs, audacieux et plus ambitieux qu'impatients.

AU-0619-5.2 INFORMATION PROVENANT D'AUTRES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Au nom des doyennes et doyens de l'Université, Mme Pascale Lefrançois propose deux motions de remerciements : la première, pour souligner le travail colossal accompli par toute la communauté dans le contexte de la COVID-19 ; et la deuxième, pour saluer et remercier les membres de l'actuelle équipe rectorale et en particulier le recteur Breton pour leur contribution au cours des dix dernières années :

1. « Nous, doyennes et doyens de l'Université de Montréal, tenons à souligner à notre tour le travail colossal accompli par toute la communauté pour que l'Université continue d'assurer sa mission avec les plus hauts standards de qualité dans le contexte inédit de la pandémie.

Dans chacune de nos facultés et écoles respectives, nous avons pu apprécier l'engagement, la souplesse et la créativité démontrés par nos équipes, tant le personnel enseignant et non enseignant que les cadres, ainsi que la détermination et la résilience de nos étudiants. Nous tenons à les féliciter et à les remercier pour les efforts déployés jusqu'ici et nous sommes heureux de pouvoir continuer à travailler avec eux au cours des prochaines semaines et prochains mois. »

2. « Les doyennes et doyens veulent profiter de cette dernière assemblée universitaire du mandat de l'équipe rectorale actuelle pour saluer et remercier chaleureusement chacun des membres de cette équipe, et en particulier le recteur Breton. Au cours des dix dernières années, l'Université de Montréal a évolué, excellé, innové dans toutes ses sphères d'activités ; elle s'est transformée et a transformé la société autour d'elle. Monsieur le recteur, mesdames les vice-rectrices et messieurs les vice-recteurs et secrétaire général, votre vision a été le ferment de cette transformation et vos efforts en ont été les catalyseurs. Au nom de toute notre communauté, nous vous en sommes sincèrement reconnaissants. Nous vous assurons que nous allons poursuivre cette œuvre en collaboration avec la nouvelle équipe de direction. »

L'Assemblée adopte à l'unanimité la première motion.

En lien avec la deuxième motion, Mme Guay tient à remercier le recteur Breton pour le travail fait en collaboration avec l'Assemblée universitaire, instance politique et démocratique, dans des dossiers importants comme les modifications à la Charte et aux Statuts.

La deuxième motion est adoptée à l'unanimité.

AU-0619-6 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme Royle demande un suivi au sujet des travaux de l'unité de développement durable, mentionnés par M. Filteau à l'Assemblée en décembre dernier, et notamment à quelle date son rapport sera présenté à l'Assemblée universitaire.

M. Filteau indique que les travaux se poursuivent, mais que la priorisation a été revue dans le contexte de la COVID-19. Un nouveau directeur est entré en fonction en janvier. Le rapport devrait être présenté en septembre.

M. Masson veut savoir si les étudiants internationaux qui sont déjà admis pour la session d'automne seront autorisés à s'inscrire et à venir sur le campus lorsque les conditions sanitaires et de voyage le permettront.

Le recteur indique que, selon l'information entendue du gouvernement du Québec, il n'est pas permis aux étudiants internationaux qui sont à l'extérieur du Canada, qu'ils soient admis ou non, de venir au Québec. Il cède la parole à la vice-rectrice aux affaires étudiantes et aux études pour plus d'information à ce sujet.

Mme Béliveau confirme que dans le contexte actuel il sera difficile pour les étudiants internationaux qui sont à l'étranger et qui n'ont pas déjà leurs documents d'immigration d'être ici pour le mois de septembre. Cependant, les étudiants internationaux qui sont déjà sur le territoire québécois pourront être présents pour le trimestre d'automne, voire pour le trimestre d'été, pour certaines activités qui pourront reprendre.

M. Masson demande si l'UdeM avait émis une directive à cet égard ou si elle s'appuie sur les décisions du gouvernement.

Le recteur confirme qu'il ne s'agit pas d'une décision de l'Université.

Mme Béliveau ajoute qu'une décision pourrait être annoncée prochainement concernant les échanges internationaux, tant pour les étudiants sortants que pour les étudiants entrants.

Mme St-Gelais demande un suivi au sujet de l'embauche d'un nouveau directeur des services à la communauté à la Direction des immeubles, responsable notamment de la mise sur pied d'un groupe de travail sur l'accessibilité aux pavillons, annoncée à l'Assemblée universitaire du 17 février dernier.

M. Filteau confirme que la personne est entrée en fonction il y a deux semaines et que cette question fait partie de son mandat, mais qu'actuellement elle doit voir aux urgences reliées à la situation sanitaire. Ce groupe de travail devrait être mis sur pied en automne.

AU-0619-7 **COVID-19 : INFORMATION ET DISCUSSION**

La présidente des délibérations invite dans un premier temps le recteur à faire rapport sur les actions prises par la direction de l'Université en lien avec la pandémie de la COVID-19.

Le recteur rappelle les diverses communications internes diffusées par le recteur et les vice-rectorats en lien avec la crise de la COVID-19, ainsi que la correspondance du ministre du MEES dont il a fait mention précédemment. Il rappelle également que malgré l'environnement imprévisible et instable dans lequel l'Université évolue et les ajustements quasi quotidiens aux consignes sanitaires qu'elle doit faire, l'UdeM a toujours priorisé la sécurité des membres de la communauté universitaire, d'où la décision prise par la direction, annoncée vendredi dernier, de tenir le trimestre d'automne à distance. La deuxième priorité sur laquelle il insiste est la qualité de l'enseignement dispensé aux étudiants. Il cède ensuite la parole aux vice-recteurs et vice-rectrices pour faire le résumé des situations relatives à leur secteur.

Mme Béliveau fait un résumé du secteur affaires étudiantes et des études. En ce qui concerne les affaires étudiantes, les SAE ont fait un travail remarquable pour offrir la majorité de leurs services à distance, notamment les services de soutien psychologique et de soutien économique, en particulier via le fonds d'aide d'urgence qui a permis d'aider quelques milliers d'étudiants et qui permettra de soutenir des étudiants au trimestre d'automne. Pour ce qui est des études, elle souligne d'abord le travail remarquable fait par les enseignants pour permettre aux étudiants de compléter leur cheminement. Le trimestre a été retardé de deux semaines pour permettre la formation des enseignants ; à cette fin, le CPU a élaboré une série de huit webinaires de formation pour les enseignants. Il a été permis aux étudiants d'utiliser à leur choix une notation succès/échec au trimestre d'hiver. Pour le trimestre d'automne, la formation se fera essentiellement à distance. Ce choix est motivé par plusieurs raisons, par exemple l'incertitude quant à la situation de la crise sanitaire à l'automne, les variations dans le temps quant aux mesures collectives, les contraintes en matière de mesures de distanciation physique, les périodes de confinements collectifs qui pourraient reprendre, l'incapacité de certaines personnes à se rendre sur le campus, notamment les étudiants internationaux, et les défis d'ordre logistique. Seront priorisées pour du présentiel des activités qui ne peuvent pas se tenir à distance, par exemple certaines activités en laboratoire, de studio et d'atelier qui nécessitent du présentiel.

Avant de céder la parole à la vice-rectrice Marie-Josée Hébert, le recteur souligne que c'est grâce à la vision de Mme Hébert et à son dynamisme que l'UdeM est une des leaders au Canada en ce qui concerne la préparation de la reprise de la recherche, une reprise qui doit se faire de manière sécuritaire.

Mme Hébert fait le point sur la réorganisation de la recherche en télétravail et les initiatives prises pour préparer une reprise éventuelle d'une partie de la recherche en présentiel, avec comme priorité la sécurité de la communauté universitaire et de l'ensemble de la population. Depuis mars, les équipes se sont réorganisées en télétravail. Plusieurs échanges ont eu lieu avec les présidents des conseils subventionnaires, le U15, le BCI et le MEI sur plusieurs dossiers. L'information à cet égard est disponible sur le site Web de la recherche qui est mis à jour régulièrement. Des rencontres hebdomadaires ont lieu avec les directeurs de centres de recherche, des regroupements stratégiques et les vice-doyens recherche. Elle remercie les équipes de recherche qui travaillent sur la COVID-19 ainsi que les équipes qui se sont mobilisées pour partager les équipements de protection individuelle des laboratoires de l'Université transférés dans le réseau de la santé, notamment M. Daniel Lajeunesse qui a supervisé cette opération. En ce qui concerne le retour aux activités de recherche en présentiel, le vice-rectorat à la recherche, en lien avec les autres vice-rectorats et les facultés, a mis en place un système de gouvernance et un mode opératoire normalisé disponible sur le site Web de la recherche. La première étape pour la reprise éventuelle sera une formation obligatoire pour l'ensemble des membres des équipes de recherche, incluant les étudiants. D'autres mesures suivront, dont un plan de mitigation pour tous les laboratoires et la mise sur pied d'équipes-conseils et d'accompagnement. On préconise une reprise graduelle, en débutant avec les campus hors Montréal, selon ce que la situation épidémiologique permettra. Ces opérations comportent des défis logistiques importants et elle remercie à cet égard tous les collaborateurs, notamment les experts en santé publique. La priorité demeurera la sécurité de la communauté et de la population.

Le recteur invite le vice-recteur Éric Filteau à faire le point sur la situation budgétaire, les technologies de l'information et la situation concernant les immeubles et l'accès au campus.

En ce qui a trait à la situation budgétaire, M. Filteau explique que la direction est en attente de réponses du gouvernement au sujet du financement et des règles budgétaires. Cependant, même si une stabilisation du financement était obtenue, on doit anticiper un important déficit d'étudiants, d'où la décision qui a été prise par la direction de l'Université de reporter le budget à l'automne. Il rappelle que les budgets alloués aux unités prévoient des indexations standards, par exemple pour les variations des effectifs étudiants et pour les indexations liées aux conventions collectives, ainsi que quelques ajustements particuliers pour s'assurer que les unités soient aptes à répondre à la demande concernant le secteur des études. Sur le plan des technologies de l'information, M. Filteau souligne que les équipes des TI ont répondu à l'appel rapidement avec la mise en place d'outils, tels que Teams et Zoom, ce qui a permis à la communauté universitaire de passer en mode télétravail dans un temps rapide. Il souligne également le soutien du CPU pour la formation dispensée aux enseignants et aux étudiants pour les cours à distance. D'autres formations seront offertes par le CPU dans les prochaines semaines. En ce qui concerne l'accès

au campus, il précise d'abord que le campus n'a jamais été fermé, mais que l'on a demandé aux gens de ne pas s'y présenter. La reprise prochaine des activités de recherche sur le campus dans un environnement sécuritaire pour la santé des personnes représente un défi logistique. Un plan de mesures et un plan de communication seront mis en place à cet égard dans les prochaines semaines. En ce qui a trait à l'entretien ménager, un nouveau directeur à la communauté, qui a une vaste expérience en gestion d'immeubles, est entré en fonction et assure un suivi de la situation. À compter du 1^{er} juin, une nouvelle firme assurera l'entretien ménager, suivant des directives précises sur le plan sanitaire. Enfin, les équipes de la Direction des immeubles et de la santé et de la sécurité sont à pied d'œuvre et le Comité de gestion de crise s'assure de la coordination et veille à ce que tout se passe bien pour les prochains mois.

Le recteur revient sur une période difficile vécue par l'Université en 2012 où il y avait eu quatre budgets. Il rappelle qu'à cette période l'UdeM n'avait pas rouvert les conventions collectives ni réduit les conditions et n'avait pas fait de gel d'embauche. Il évoque qu'actuellement des universités au Québec font des gels d'embauche et souhaitent rouvrir des conventions, ce qui n'est pas dans l'intention de la direction de l'UdeM, et il espère que l'on pourra poursuivre avec cette approche de bienveillance institutionnelle. Il informe que le gouvernement fédéral vient de lancer un programme de crédits d'urgence pour les grands employeurs qui pourrait être accessible à certains OBNL ; l'Université examine si elle pourrait y être admissible au besoin.

La présidente des délibérations invite les membres à présenter leurs questions et commentaires.

M. Masson fait part qu'il a été relativement aisé de mettre en place des mesures de santé publique dans son laboratoire de recherche dans le contexte de la crise de la COVID-19, et que les chercheurs ont accepté d'intégrer ces mesures. En regard des cours en laboratoire qui pourront avoir lieu en présentiel l'automne prochain, il demande quel est l'échéancier pour savoir quels laboratoires seront autorisés et selon quels critères.

Mme Béliveau indique qu'un gabarit sera transmis sous peu aux facultés pour identifier quelles sont les activités de laboratoire qui doivent se tenir en présentiel sur le campus. Toutefois, cela ne veut pas dire que toutes les activités de laboratoire doivent se tenir en présentiel, par exemple l'analyse de données, l'assistance à une simulation, etc., peuvent se faire à distance. Il faudra également réfléchir à des modalités compensatoires pour ce qui ne pourra pas se faire en présentiel parce qu'il est possible que l'on retourne à des périodes de confinements collectifs à l'automne.

M. Lippé remercie Mme Hébert, M. Lajeunesse et les autres personnes impliquées d'avoir mis en place un plan de retour au travail ainsi qu'un comité-conseil et d'accompagnement. Dans le cas des chercheurs qui ont deux affiliations, par exemple lui-même est chercheur au Centre de recherche de Ste-Justine, il demande s'ils doivent faire la formation qui est obligatoire à l'UdeM et déposer les plans de mitigation à l'UdeM ou plutôt attendre la formation qui sera offerte par leur centre de recherche. Deuxièmement, peut-on penser faire venir un postdoctorant étranger pour l'hiver 2021 ?

Pour ce qui est de la formation pour les chercheurs qui travaillent à l'extérieur du campus, Mme Hébert explique que des discussions ont lieu avec les directeurs des centres de recherche pour s'assurer que la formation de l'UdeM soit reconnue par les centres de recherche et s'assurer que tous les chercheurs et leur équipe aient accès à la formation. Dans le cas d'enjeux particuliers qui pourraient se poser dans certains centres de recherche, comme des éclosions de COVID-19, il est possible que la formation soit adaptée à ces conditions particulières, mais la formation de base développée par l'UdeM va continuer de prévaloir. En lien avec le commentaire de M. Masson sur le fonctionnement des laboratoires de recherche sur la COVID-19, elle souligne qu'il y aura des éléments de mitigation additionnels à gérer lorsque d'autres équipes de recherche vont réintégrer le campus. À cet effet, on est à outiller les équipes d'accompagnement pour aider les équipes de recherche actuelles à refaire leur plan de mitigation, qui doit tenir compte aussi du déplacement des personnes qui doivent se rendre aux laboratoires et en repartir. Pour ce qui est de la formation dans les mois qui viennent, c'est la situation épidémiologique qui va guider les décisions.

M. Le Borgne soumet plusieurs enjeux relatifs à l'utilisation de Zoom pour l'enseignement pour lesquels il souhaiterait avoir des réponses. D'abord, l'enjeu de l'enregistrement sur Zoom sur les classes, notamment l'ouverture de caméras par les étudiants ; et, dans la mesure où les classes sur Zoom sont enregistrées, est-ce que les étudiants et même les enseignants voudront ouvrir leur caméra, leur micro et participer à des sous-groupes sur Zoom ? Cette question de l'enregistrement soulève un problème d'interaction d'étudiants et de rétroaction entre étudiants et enseignants et entre les étudiants eux-mêmes. L'enregistrement soulève aussi un enjeu quant à la propriété intellectuelle : ainsi, est-ce que tout ce qui se passe sur Zoom et qui est diffusé sur Internet reste la propriété intellectuelle des enseignants en totalité ? Enfin, y aurait-il des enjeux concernant la protection, notamment des assurances, et concernant des détournements des vidéos ou l'utilisation sur les réseaux sociaux de ce que peuvent dire les enseignants et les étudiants ?

Pour ce qui est de l'enjeu relié à l'enregistrement et le problème d'interactions que cela peut causer avec les étudiants, Mme Béliveau indique que l'on doit continuer à raffiner les outils et à développer des formations pour mieux informer les enseignants sur la façon de favoriser les interactions avec les étudiants et entre les étudiants. Elle va transmettre la préoccupation au CPU. Pour ce qui est de la propriété intellectuelle, celle-ci demeure, et l'on doit continuer à former les étudiants quant à cet enjeu de la propriété intellectuelle et de la non-réutilisation de ce qu'ils peuvent trouver en ligne.

Mme Lebel se dit préoccupée de la perte de clientèles étudiantes, notamment dans les programmes qui nécessitent beaucoup d'enseignement en présentiel, par exemple en chimie. Elle demande quelle stratégie de communication est prévue pour annoncer que l'enseignement se fera principalement à distance tout en s'assurant de ne pas perdre nos clientèles étudiantes, surtout de première année, au profit d'autres universités en région qui pourraient offrir leurs programmes en présentiel.

Mme Béliveau indique qu'un accent sera mis cet été sur des activités de conversion, d'accueil et de préparation pour les étudiants. Des communications destinées aux étudiants seront transmises dès aujourd'hui concernant le trimestre d'automne, dont un en particulier pour les nouveaux étudiants. La direction partage cette préoccupation pour laquelle beaucoup d'efforts seront faits au cours de l'été.

M. Séguin remercie le recteur, Mmes Béliveau et Hébert ainsi que M. Filteau pour leur transparence dans le partage d'information. Dans le contexte de la crise sanitaire, il propose que l'Assemblée universitaire tienne des séances mensuelles d'ici au mois de septembre, estimant que le partage d'information peut aider la direction dans son rôle actuellement exceptionnel et permettre de réfléchir aux grandes orientations de l'Université qui est bouleversée par ce contexte.

La présidente des délibérations répond que la proposition pourra être présentée au dernier point de l'ordre du jour, soit le point 14 *Prochaine séance*.

M. Séguin émet un point d'ordre : il rappelle qu'à la séance précédente la proposition qu'il avait annoncée n'avait pu être présentée, et d'autre part que l'Assemblée est dans la période statutaire d'échanges qui devrait permettre la présentation d'une proposition.

La présidente signale que l'Assemblée est en comité plénier où il est possible d'annoncer une proposition, mais pas d'en débattre. Elle prend note de l'annonce de la proposition et assure qu'elle sera traitée au point 14 de l'ordre du jour.

M. Séguin se dit d'accord.

M. Arsenault revient sur l'affirmation du recteur à savoir que l'Université ne fait pas de gel d'embauche actuellement. Il fait part qu'une direction départementale a indiqué qu'il n'y aurait pas d'embauche, notamment pour le recrutement des professeurs, parce que le plan d'effectifs de la Faculté n'a pas été soumis au rectorat dans les délais en raison de la pandémie. Cette direction de département a parlé d'un gel d'embauche et d'un gel des postes qui étaient appliqués à toutes les facultés et à tous les départements. Il demande des clarifications à ce sujet.

Le recteur indique que la direction de l'Université n'a émis aucune directive de gel d'embauche. La gestion des effectifs appartient à la faculté et aux départements qui décident de recruter ou non.

Évoquant l'adaptation de l'Université dans le contexte de la pandémie, M. Boismenu exprime sa fierté de faire partie de cette communauté universitaire. Il demande ensuite quelle est la situation concernant le recrutement étudiant par rapport aux années normales, en faisant abstraction des étudiants internationaux ; et si cela va amener un rééquilibrage des budgets, notamment départementaux, pour les ressources à contrat. Sur le plan de la pédagogie, il se dit fier de la rapidité avec laquelle on est passé à l'enseignement en ligne, en soulignant que l'on a pu compter sur le fait que l'on connaissait déjà les étudiants, ce qui ne sera pas le cas l'année prochaine. Dans ce contexte, il demande si une analyse des limites des outils actuels a été réalisée pour savoir à quoi l'on devra faire face et ce que l'on doit améliorer pour septembre prochain. Quels sont les éléments qui vont caractériser cette prochaine étape, sachant que l'on a fait beaucoup dans les derniers mois ?

En ce qui concerne la question budgétaire, M. Filteau indique que l'on est en discussion avec Québec pour une stabilisation du budget pour 2020-2021 afin de faire face à la situation. Sinon, l'impact d'une baisse de clientèle se ferait sentir sur l'année 2021-2022.

Mme Béliveau dit partager la fierté exprimée par M. Boismenu ; ce qui a été réalisé au trimestre d'hiver est remarquable. Sur le recrutement étudiant, la situation n'est pas la même dans toutes les facultés, mais globalement cela ne va pas si mal si l'on se fie aux autorisations d'inscriptions que l'on a actuellement ; des augmentations sont même observées dans certains secteurs. Par contre, étant donné la situation exceptionnelle, il faut être prudent avec ces chiffres parce que l'on ne sait pas comment les étudiants vont réagir dans ce contexte. Par exemple, vont-ils donner suite et décider de s'inscrire à leurs cours pour septembre ? Des questions demeurent et il est trop tôt pour se prononcer. Pour ce qui est du bilan du trimestre d'hiver, deux sondages vont être lancés cette semaine, un sondage auprès des étudiants et un autre auprès des enseignants pour évaluer comment cela s'est passé au cours du trimestre d'hiver, afin d'aider à la préparation du trimestre d'automne.

M. Molotchnikoff présente trois questions. Premièrement, est-ce que l'animalerie au MIL sera fonctionnelle en septembre ? Deuxièmement, il désire sensibiliser la direction au fait qu'en sciences biologiques expérimentales notamment, des travaux pratiques sur des animaux doivent être réalisés par des groupes de quatre étudiants, et qu'avec ce nombre la distance de deux mètres entre chaque personne est difficile à atteindre. Il demande aux autorités de permettre aux professeurs de s'ajuster et de leur faciliter la tâche, par exemple en ce qui concerne les horaires des laboratoires et les formulaires à remplir pour commander des animaux, etc. Enfin, il souhaite porter à l'attention de Mme Hébert qu'il y a à l'UdeM d'autres problèmes en recherche que la COVID-19, et donc souligne l'importance de ne pas oublier, dans la mesure du possible, les recherches dans les secteurs autres que la virologie.

M. Filteau dit avoir bon espoir que l'animalerie du campus MIL sera disponible en septembre, les exigences de certifications devant être complétées d'ici là.

Mme Hébert tient à assurer que la direction continue d'appuyer l'ensemble des secteurs de recherche et non uniquement les chercheurs qui travaillent sur la COVID-19. Une évaluation sera faite sur l'ensemble des secteurs de recherche et des représentations vont se poursuivre auprès des organismes subventionnaires tant fédéraux que provinciaux pour des appuis financiers et une flexibilité pour l'ensemble des secteurs de recherche. En ce qui concerne les travaux pratiques, un comité-conseil et d'accompagnement a été mis sur pied pour redéfinir comment procéder dans le respect des mesures de distanciation physique et être en soutien aux chercheurs.

M. Molotchnikoff demande si l'on aura de la souplesse, par exemple pour déplacer les laboratoires.

Mme Béliveau indique que c'est pour cette raison que l'on se penche maintenant sur la question des cours qui devraient avoir lieu de façon essentielle en présentiel cet automne. Quant aux formulaires, ils seront nécessaires pour pouvoir gérer le flux des personnes sur le campus, les installations,

les plages horaires, et potentiellement des horaires de laboratoires pourront être modifiés pour les étendre et permettre les mesures de distanciation.

En réponse aux questions de Mme Lebel et M. Molotchnikoff par rapport aux laboratoires, M. Bouchard explique qu'une des raisons d'établir une priorisation des activités en présentiel est pour être en mesure de tenir le plus d'activités pratiques sur le campus de manière sécuritaire tout en offrant un trimestre riche pour les étudiants malgré tous les obstacles. Pour cela, une coordination entre les différents cours et les différentes activités de recherche est nécessaire ; cela s'applique aussi aux studios. Il souligne que l'Université McGill vient d'annoncer les mêmes mesures que celles annoncées par l'UdeM et qu'il semblerait que les grandes universités de recherche au Canada iront de l'avant avec des mesures similaires. En réponse à la question de M. Arsenault, il précise qu'à l'échelle de l'Université on a demandé de reporter de quelques mois, et non de geler, les plans d'effectifs. Donc les demandes d'effectifs professoraux et d'autres types de personnel seront déposées au cours des prochaines semaines et prochains mois, et l'arbitrage serait fait à la fin de l'été ou au début septembre. C'est ce qui a été communiqué aux directeurs et directrices de la FAS. La FAS prévoit faire des embauches professorales l'année prochaine et l'Université n'a pas indiqué que ces demandes ne seraient pas reçues.

M. Stafford présente une question au sujet des étudiants internationaux à la maîtrise et au doctorat : est-il question de reporter les demandes d'admission de ces étudiants ? Et qu'en est-il des étudiants en programme de cotutelle, dont ceux qui sont financés par des fonds des chercheurs et qui doivent faire des activités de laboratoire ? Est-ce que l'on continue de les financer ?

Mme Béliveau indique que l'on va permettre les reports lorsque les étudiants ne peuvent pas se rendre sur le campus ou suivre à distance la formation, dans certains cas. Pour les étudiants qui peuvent suivre la formation à distance, on va s'assurer qu'elle puisse leur être offerte. Pour les étudiants qui pourraient se rendre sur le campus, notamment ceux qui ont leurs papiers d'immigration, cela dépendra de la situation épidémiologique et des décisions quant à l'ouverture des frontières. Il n'est pas possible de donner une réponse plus précise pour le moment.

Mme Vaucher remercie la direction pour le travail titanesque de réorganisation de l'Université. Elle demande s'il est prévu qu'il y ait une clinique de dépistage de la COVID à l'UdeM. Deuxièmement, elle demande si l'on sait si les autres universités ont déjà repris les activités de recherche et, si oui, comment cette différence de reprise des activités de recherche sera gérée par les organismes subventionnaires.

Le recteur ne croit pas qu'il y aura une clinique de dépistage à l'Université à ce stade-ci étant donné que c'est la santé publique et le réseau sanitaire qui contrôlent cette opération. Mais cela sera peut-être possible plus tard.

Mme Hébert indique que l'on a proposé à la DRSP Montérégie, qui touche le campus de Saint-Hyacinthe, de tester le personnel de la Faculté de médecine vétérinaire et du CHUV. Des discussions sont en cours à ce sujet également avec le DRSP de Montréal, région qui pour l'instant n'est pas à l'étape où l'on peut entreprendre un déconfinement. Pour ce qui est de la reprise des activités de recherche dans les autres universités au Québec, selon des informations fournies par le BCI, à part l'ETS, de manière générale la reprise est décalée et très progressive. Du côté des autres universités canadiennes, il y aura des reprises variables selon les situations épidémiologiques. Des discussions avec les présidents des conseils subventionnaires, notamment quant à des enjeux d'équité entre les équipes de recherche, ont eu lieu ; ceux-ci sont sensibilisés mais il n'y a pas de réponses à ce jour.

M. Desjardins présente une question en lien avec une mesure annoncée cette semaine par le recteur touchant les cours à distance et la qualité de la prestation d'enseignement, soit la hausse du nombre d'auxiliaires d'enseignement, qu'il considère comme moins qualifiés et qui offrent peu de soutien à la prestation comme telle. Il souligne que les deux éléments essentiels au maintien de la qualité sont la présence d'enseignants compétents et un certain seuil de ratio maximal d'étudiants par classe. Il demande quelles directives, voire restrictions, seront envoyées aux directions des facultés pour éviter la hausse du nombre d'étudiants par cours et pour éviter les cours de masse qui, à son avis, se traduisent par une offre de cours au rabais avec une armée de correcteurs qui n'offrent pas la présence bienveillante de l'expert et

le contact auprès des étudiants. Par ailleurs, il annonce qu'il appuiera la proposition de M. Séguin, qu'il considère être d'une sage prudence pour l'Université.

Mme Béliveau indique qu'outre l'augmentation des auxiliaires d'enseignement, qui ne vont pas seulement aider les enseignants à assurer la prestation des cours, mais qui vont aussi aider à préparer le cours pour l'offre à distance au trimestre d'automne, il y aura le maintien des cellules pédagogiques qui ont été déployées dans toutes les facultés, qui incluent entre autres des conseillers pédagogiques, le soutien de bibliothécaires, de technopédagogues et de professeurs qui sont des experts dans la formation à distance, pour soutenir les enseignants dans la préparation du trimestre d'automne. On travaille également étroitement avec les facultés dans la planification de ce trimestre.

M. Bouchard ajoute qu'il a été constaté que la session précédente avait été une grande source de stress pour les enseignants et les étudiants. Il indique qu'il n'est pas dans l'intérêt de l'UdeM de diluer la qualité des formations, car l'Université ne remplirait pas ses obligations morales par rapport à la relève qu'elle doit former. D'ailleurs, pour les cours d'été, le nombre d'étudiants par groupe a été réduit parce que l'on était inquiet des conséquences pédagogiques pour les étudiants qui auraient à suivre un cours à distance plutôt qu'en personne. On ne peut pas offrir autant de ressources qu'on le souhaiterait, faute de moyens, mais on va mettre les efforts et les ressources nécessaires pour garantir la qualité de la formation, même si l'on doit tenir beaucoup d'activités à distance.

Mme Guay, qui partageait l'inquiétude quant à l'augmentation du nombre d'étudiants par classe, se dit satisfaite de la réponse de M. Bouchard. Elle réitère son commentaire, fait à la séance précédente, à savoir que les auxiliaires ne sont pas uniquement un soutien, ils sont parfois un poids supplémentaire pour les enseignants. Elle demande ensuite si l'accès aux ordinateurs et aux laboratoires à distance est maintenu, et s'informe au sujet de l'annonce concernant l'installation d'équipements pour filmer les séances de cours. Par ailleurs, elle fait part d'une question qui lui a été soumise par les chargés de cours quant à la possibilité d'être informés plus tôt au sujet des cours qu'ils donneront au trimestre d'hiver. Enfin, elle se dit inquiète que la proposition de M. Séguin soit traitée à la toute fin de la séance, en l'absence probable d'une majorité de membres, elle demande si l'on pourrait devancer la discussion à ce sujet.

La présidente des délibérations indique que pour le moment elle maintient la discussion sur la proposition de M. Séguin à la période où, à son avis, elle devrait être traitée ; elle ne pense pas que cela sera problématique.

Mme Marien demande ce qui est prévu à l'automne pour la clinique de médecine dentaire qui traite des patients. Deuxièmement, est-ce que la formation obligatoire pour le présentiel, mentionnée par Mme Hébert, sera disponible pour la Faculté de médecine dentaire ?

En réponse à Mme Guay, Mme Béliveau confirme la possibilité de filmer des séances de cours, cependant, le nombre de groupes pour lesquels cela sera fait sera limité. On pense que cela sera une expérience intéressante pour mobiliser les étudiants, en particulier les étudiants de première année. La question relative aux charges de cours relève des relations de travail et devra être discutée dans les forums appropriés. Pour ce qui est de la clinique de médecine dentaire et des autres cliniques de l'Université, le Comité de protection analyse comment on peut permettre la reprise de certaines activités cliniques. En ce qui concerne médecine dentaire, l'ordre professionnel a déjà prévu des mesures qui vont s'appliquer à la clinique de l'UdeM. Enfin, elle confirme qu'il y aura une formation pour médecine dentaire.

Mme Hébert indique que la formation de base pour la reprise de la recherche est disponible pour tous sur Studium. Des formations additionnelles pourront être disponibles pour des secteurs spécifiques, par exemple médecine dentaire.

La présidente des délibérations explique sa décision en regard de la demande de M. Séguin de soumettre une proposition pour que l'Assemblée ait des réunions mensuelles d'ici le mois de septembre. Elle rappelle qu'une nouvelle équipe de direction entre en fonction le 1^{er} juin et que celle-ci doit s'organiser et préparer la tenue d'autres séances de l'Assemblée universitaire. Elle laisse à l'actuelle équipe de direction et à la prochaine la possibilité de réfléchir à la proposition pendant la pause du repas

et possiblement d'échanger avec M. Séguin. De plus, habituellement l'Assemblée a un ordre du jour préétabli pour permettre aux gens de se préparer. C'est pour ces raisons qu'elle considère qu'il serait adéquat de traiter cette proposition au point *Prochaine séance*, ce qui correspondrait mieux aux façons de procéder.

AU-0619-8

FACULTÉ DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE : PROPOSITION DE STATUTS FACULTAIRES

2020-A0021-0618^e-563, 563 amendé, 564 et 565

La doyenne de la Faculté de médecine vétérinaire, Mme Christine Théorêt informe qu'elle est accompagnée de M. David Francoz, secrétaire de la Faculté, qui a piloté ce dossier. Avec l'accord de l'Assemblée, elle lui cède la parole pour présenter les grandes lignes des modifications proposées, apparaissant au document 2020-A0021-0618^e-563.

M. Francoz explique que des modifications aux statuts facultaires de la Faculté de médecine vétérinaire étaient requises à la suite de la conclusion, en 2018, d'une nouvelle convention touchant les cliniciens enseignants et enseignants en médecine vétérinaire de la Faculté, lesquels représentent environ 25 à 30 % des enseignants de la Faculté de médecine vétérinaire. Les principales modifications consistent en l'ajout de la notion de « clinicien associé » dans les catégories d'enseignants, l'inclusion de cliniciens enseignants dans la composition du conseil de faculté et dans la composition de diverses instances de la Faculté ainsi que dans la représentativité de la Faculté de médecine vétérinaire à l'Assemblée universitaire, soulignant à cet égard qu'un des quatre postes de la Faculté sera attribué à un clinicien enseignant ou à un enseignant en médecine vétérinaire.

Mme Guay observe que la composition du conseil de faculté comporte la mention « au moins de deux chargés de cours, dans les facultés comptant au moins dix chargés de cours ». Bien qu'actuellement la Faculté de médecine vétérinaire compte moins de dix chargés de cours, elle demande s'il serait possible d'avoir la même mention pour le Comité des études, dans l'éventualité où la Faculté aurait un plus grand nombre de chargés de cours.

M. Francoz dit ne pas y voir d'objection ; un changement pourra être fait si nécessaire et souhaité.

L'Assemblée procède ensuite à l'étude des modifications proposées article par article.

Article 1 Catégorie d'enseignants de la Faculté de médecine vétérinaire

La modification consiste à rajouter la catégorie 1.1 « cliniciens enseignants et enseignants en médecine vétérinaire ». En l'absence d'intervention et le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Article 2 Composition du conseil de la Faculté de médecine vétérinaire

La modification vise à rajouter l'alinéa d) : « deux cliniciens enseignants réguliers ou enseignants en médecine vétérinaire réguliers nommés par l'ensemble des cliniciens enseignants et enseignants en médecine vétérinaire lors d'une assemblée des Salariés de la Faculté de médecine vétérinaire ». Le vote n'étant pas demandé, la proposition est adoptée à l'unanimité.

Article 3 Assemblée de la Faculté de médecine vétérinaire

Les modifications consistent à rajouter dans la composition de l'assemblée de la Faculté, à l'alinéa b) : « des cliniciens enseignants ou enseignants en médecine vétérinaire » ; et dans l'attribution de l'assemblée de faculté, l'alinéa f) qui se lit comme suit : « conformément à l'article 19.01 des statuts de l'Université, élit les quatre membres de la Faculté à l'assemblée universitaire de la façon suivante :

- i. un professeur de carrière de chacun des départements de la Faculté, sur recommandation de leur assemblée départementale respective ;

- ii. un clinicien enseignant régulier ou un enseignant en médecine vétérinaire régulier, sur recommandation de l'assemblée des Salariés de la Faculté de médecine vétérinaire ».

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Article 4 Comités conjoints de la Faculté de médecine vétérinaire

Le principal changement consiste en l'ajout de trois comités conjoints : un comité conjoint de premier cycle, un comité conjoint des cycles supérieurs – maîtrise et doctorat, et un comité conjoint des cycles supérieurs – IPSAV et DES.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Article 5 Comité des études

Mme Guay propose de rajouter le point d) de l'article 34.01 des Statuts de l'Université (qui apparaît dans la colonne de gauche du document à l'étude), soit : « deux chargés de cours dans une faculté ou un département comptant au moins dix chargés de cours ». La proposition est appuyée.

M. Francoz se dit en faveur de l'amendement, soulignant qu'il devra être soumis à la Faculté de médecine vétérinaire.

La proposition telle qu'amendée est adoptée à l'unanimité.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire recommande au Conseil de l'Université l'adoption des statuts facultaires de la Faculté de médecine vétérinaire, consignés au document 2020-A0021-0618^e-563 amendé.

AU-0619-9

RAPPORT D'ÉTAPE SUR LE DÉVELOPPEMENT DES PLANS D'ACTION : « ÉQUITÉ, DIVERSITÉ ET INCLUSION » ET « PLACE AUX PREMIERS PEUPLES »

2020-A0021-0619^e-578 à 584

La présidente des délibérations invite Mme Mc Andrew, conseillère spéciale du recteur en équité, diversité et inclusion, et Mme Caroline Gélinas, conseillère principale aux relations avec les Premiers Peuples, à présenter le point. Leur présentation renvoie au document 2020-A0021-0619^e-578, intitulé : *Équité, diversité, inclusion et relations avec les Premiers Peuples : Vision 2020-2023*.

Référant à l'intitulé du point de l'ordre du jour, Mme Mc Andrew précise d'abord que le rapport présenté aujourd'hui est plutôt un rapport final qui diffère du rapport d'étape qui devait être présenté à la séance du 16 mars qui a été annulée. Elle fait ensuite un rappel des grandes étapes de la démarche amorcée en 2019 avec l'adoption d'un énoncé sur les valeurs et principes encadrant les relations avec les Premiers Peuples (RPP) et d'un énoncé de vision global sur l'équité la diversité et l'inclusion (ÉDI), puis présente les faits saillants du diagnostic et les pistes d'actions prioritaires en lien avec le plan d'action *Pour l'équité et l'inclusion*, référant au site Web ÉDI pour de plus amples informations sur ce sujet.

Mme Caroline Gélinas, conseillère principale aux relations avec les Premiers Peuples, présente ensuite la situation spécifique des Premiers Peuples et les pistes d'action qui en découlent, contenues dans le plan d'action *Place aux Premiers Peuples*.

En conclusion, Mme Mc Andrew annonce qu'une structure de gouvernance, relevant du Secrétariat général, a été créée afin d'assurer la légitimité et la pérennité des dossiers ÉDI et RPP. Elle sera dirigée par une secrétaire générale associée à l'équité, à la diversité, à l'inclusion et aux relations avec les Premiers Peuples. Mme Marie-Claude Rigaud, professeure titulaire de la Faculté de droit, a été nommée à ce titre. Elle sera assistée d'une conseillère principale aux relations avec les Premiers Peuples

et d'un conseiller principal à l'adaptation institutionnelle et aux diversités. Enfin, un plan de communication et les plans d'action présentés seront lancés officiellement l'automne prochain.

M. Le Borgne présente une première question concernant les enjeux du recrutement autochtone relativement à la question de la langue, considérant que les Autochtones francophones vivent majoritairement dans l'est du Québec et fréquentent surtout l'Université Laval et les universités à l'est du Québec, tandis que les Autochtones vers l'ouest du Québec, à proximité de Montréal, sont plutôt anglophones : comment l'UdeM pourra recruter dans les communautés vers l'ouest qui sont plutôt anglophones tout en maintenant le fait français de l'UdeM et en desservant des étudiants francophones ? Deuxièmement, concernant la nécessité d'adapter les cours pour les minorités, évoquée dans le rapport : comment adapter des cours sans alourdir la charge de travail des enseignants, notamment quant aux tâches d'évaluation et de plagiat ? Enfin, il réitère sa question posée lors de séances antérieures concernant les premiers répondants familiaux et les proches aidants, sur lesquels on avait dit qu'il n'y avait pas de données et pour lesquels il serait nécessaire d'avoir des formulaires, soulignant à cet égard la distinction à y faire entre les catégories « pas d'enfant », « parent » et « premier répondant ». Rappelant qu'aujourd'hui les hommes peuvent être premier répondant familial et proche aidant, il souligne la nécessité de qualifier qui peut être premier répondant et proche aidant, et demande si les hommes peuvent avoir une discrimination favorable à cet égard quant à ce statut et en regard de la charge. Enfin, est-ce qu'en regard du profil d'excellence les charges familiales devraient être considérées obligatoirement dans les dossiers d'embauche, par exemple en ce qui a trait aux cotes de publication ?

La conseillère principale aux relations avec les Premiers Peuples, Mme Gélinas, reconnaît que le recrutement autochtone est un grand défi, surtout avec le réseau des universités du Québec qui sont à proximité des communautés des Premières Nations qui s'expriment en français. Elle estime néanmoins qu'il vaut la peine de miser sur le développement de relations réciproques et de confiance avec les communautés, ce qui compte beaucoup pour les Autochtones, et d'avoir une offre de services intéressante pour eux. Elle a confiance qu'à long terme l'UdeM réussira à recruter des Autochtones de l'est du Québec.

En réponse à la deuxième question, Mme Mc Andrew précise que l'on ne suggère pas d'avoir des cours adaptés aux minorités, mais plutôt d'avoir le réflexe inclusif, par exemple en utilisant la pédagogie de la coopération, l'enrichissement des plans de cours, etc. Beaucoup d'outils ont été développés par le CPU et le CESAR à cet égard. En ce qui concerne les étudiants en situation de handicap ou ayant des handicaps « invisibles », par exemple des troubles d'apprentissage, il y a un enjeu d'adaptation qui nécessite une réflexion et des accommodements. Enfin, concernant les proches aidants et les répondants familiaux, ces notions font dorénavant partie des données sur lesquelles on souhaite recueillir des renseignements. L'approche que l'on a voulu mettre de l'avant en ÉDI est de ne pas décider a priori qui est la clientèle cible, d'où l'importance accordée à l'examen des données réelles. Si des enjeux qui touchent les hommes sont réservés actuellement aux femmes, ces enjeux devraient être examinés par le Groupe de travail sur l'excellence inclusive et la progression en carrière.

Mme Glaude demande des précisions sur le mandat de la secrétaire générale associée et s'informe du budget annuel qui est alloué aux questions relatives à l'ÉDI.

Mme Mc Andrew indique que le rôle de la secrétaire générale associée est de coordonner et d'assurer la mise en œuvre des actions en matière d'équité, diversité et inclusion, de présider les comités-conseils et de faire le suivi avec la direction de l'Université. Sur le plan budgétaire, globalement, les initiatives s'inscrivent dans des mesures déjà en place. Bien qu'il s'agisse d'un plan ambitieux parce qu'il touche à toutes les missions de l'Université, pour les premières années on ne propose pas de nouvelles choses, mais plutôt de mieux faire ou d'intensifier ce que l'on fait déjà. Seules quelques mesures structurantes demandent des budgets spécifiques, notamment la mesure de soutien aux facultés et la mesure de soutien aux recherches-actions conjointes chercheurs et services. Un budget est également prévu pour un poste de conseiller à l'adaptation institutionnelle et aux diversités. Le volet touchant les Premiers Peuples dispose de plus de fonds en raison de budgets spéciaux de programmes fédéraux en lien avec la recherche.

Mme Laplante demande si l'on s'est penché, ou si l'on compte se pencher, sur l'effet que les conditions de travail dans le contexte de la pandémie pourraient avoir sur les parents qui ont à s'occuper de jeunes enfants à la maison, notamment sur les femmes sur lesquelles cela repose en plus grande part, et l'impact que cela a sur ces personnes en ce moment et sur leur progression en carrière éventuellement.

Mme Mc Andrew se dit d'accord avec le commentaire, certaines initiatives et mesures en ÉDI devront être adaptées au contexte de pandémie, de même que les soutiens avec les collectivités.

M. Bélanger se dit heureux du plan présenté, soulignant qu'il s'agit d'une priorité pour la FAÉCUM. Il demande si les conseillers en appui à la secrétaire générale associée seront choisis sous peu.

Mme Mc Andrew mentionne que Mme Caroline Gélinas occupe le poste de conseillère principale aux relations avec les Premiers Peuples. Le recrutement pour le poste de conseiller à l'adaptation institutionnelle et à aux diversités devrait débiter sous peu. Dès juin, on souhaite entreprendre une tournée des facultés pour que celles-ci nomment leurs répondants, et procéder par la suite avec les services.

Mme Guay souligne la grande qualité du rapport présenté. Ayant rempli le questionnaire dans le passé, elle a été surprise de constater que le nouveau questionnaire comporte uniquement des questions d'identification relatives aux minorités visibles, minorités ethniques, etc., sans offrir une option d'identification en tant qu'homme, femme, transgenre, etc. Considérant l'enjeu important mentionné de faire remplir le questionnaire par le plus grand nombre de personnes de manière à avoir un portrait plus précis de l'institution, il lui semblerait pertinent d'ajouter une question d'identification des personnes en tant qu'homme, femme, transgenre, etc., ce qui, à son avis, inciterait davantage les gens à remplir le questionnaire.

Mme Mc Andrew se dit d'accord avec le commentaire et en prend note. Elle fait part qu'elle n'est pas à l'aise avec les catégories d'identification du questionnaire, notamment celles pour les minorités visibles, mais qu'il s'agit des catégories prédéfinies par le gouvernement du Québec auxquelles l'Université est soumise. Elle croit qu'il y aurait moyen de recueillir des données additionnelles sur les personnes, incluant des indicateurs plus délicats, comme l'orientation sexuelle ; cela sera dans le mandat du Comité des données.

M. Molotchnikoff félicite pour le rapport très complet, regrettant toutefois le peu de temps disponible pour discuter des nombreux enjeux qui y sont abordés. Il fait part de deux préoccupations. Premièrement, il s'inquiète de la dérive du langage épïcène qui pourrait faire ombrage à la beauté de la langue française. Deuxièmement, il ne voudrait pas que les priorités idéologiques et politiques aient pour effet de subordonner l'excellence au politiquement correct. Enfin, il ajoute que de toute l'Université son laboratoire a connu la plus grande diversité, incluant deux Autochtones.

Pour ce qui est de la question de l'équilibre entre l'excellence et l'équité, Mme Mc Andrew considère que ces deux aspects peuvent coexister, mais pour ce faire, l'Université doit se donner des balises ; un deuxième rapport, à venir, de M. Jean-François Desbiens porte sur cet aspect. En ce qui concerne la rédaction épïcène, Mme Mc Andrew est d'avis que le guide que l'UdeM a adopté est intéressant et équilibré parce qu'il ne fait pas disparaître les enjeux spécifiques aux femmes. Elle estime que l'énoncé de vision ÉDI a bien balisé la voie à travers laquelle la prise en compte des diversités s'inscrit, à savoir dans le respect de la langue française, de la mission propre de l'Université, le respect de la liberté d'expression, mais dans une université inclusive. Enfin, elle convient que chacun des sept chapitres demanderait une discussion approfondie, et à cette fin on envisage de faire des webinaires sur chaque enjeu, lesquels seront largement ouverts.

M. Kasisi remercie et félicite pour ce travail complet et fouillé dont certains aspects le touchent personnellement, étant presque le seul représentant des minorités visibles et ethniques au sein de l'Assemblée universitaire. La question de la représentativité dans les instances décisionnelles et consultatives le concerne directement. Établi au Québec depuis 1976, il dit se sentir bien intégré dans son milieu, mais un peu seul à l'Université, bien qu'en même temps il est un modèle et a toujours été une ressource pour les étudiants des minorités visibles de sa faculté. Il espère fortement que ce travail va aboutir à du concret, et ce, le plus rapidement possible.

Mme Mc Andrew convient qu'en regard de la composition de la population étudiante et des employés, il serait souhaitable d'avoir une plus grande représentativité au sein des instances. On espère que parmi les grandes instances qui vont s'engager dans une réflexion sur l'inclusion et la diversité, la question de la représentativité sera abordée sans fixer des objectifs de représentativité étroite.

En écho à certaines interventions précédentes, Mme Desforges revient sur l'importance de miser sur le caractère inclusif de l'UdeM. Elle estime que d'aucune manière l'approche mise de l'avant en matière d'ÉDI ne va subordonner la qualité de l'enseignement à son caractère inclusif. Elle croit plutôt, en écho à l'intervention de M. Kasisi qu'elle salue pour son commentaire, que plus l'UdeM est inclusive, plus chaque personne de la communauté se sentira chez elle et aura les outils pour s'y épanouir, mieux l'UdeM contribuera à la richesse sociale de l'institution et de la société. Comme mentionné par Mme Mc Andrew, elle confirme que la FAÉCUM travaille actuellement sur ce sujet, ainsi que sur l'implication étudiante des personnes sur la diversité au sein des instances de la FAÉCUM. Le rapport à ce sujet sera écrit de manière épiciène pour faire écho au besoin d'inclusivité. Enfin, la FAÉCUM a hâte de voir les travaux concrets qui vont en découler.

AU-0619-10 **RAPPORTS D'ÉTAPE DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2020-A0021-0619^e-575 à 577, 587

À l'invitation de la présidente des délibérations, la présidente du Comité de la recherche, Mme Lucie Parent, présente brièvement le rapport de Comité de la recherche pour l'année 2019-2020, consigné au document 2020-A001-0619^e-575, soulignant deux dossiers importants traités par le Comité de la recherche au cours de l'année, soit la complétion de la Politique sur le libre accès aux publications savantes (Politique 60.15), qui a été adoptée par l'Assemblée universitaire en décembre 2019, et la production d'une première version de la politique sur la conduite responsable de la recherche par le sous-comité de la recherche.

M. Lippé demande s'il serait possible d'avoir accès au texte de cette politique.

Mme Parent indique qu'avant d'être déposée à l'Assemblée universitaire, cette première version doit cheminer dans les instances, notamment au Comité de la recherche et à la sous-commission de la recherche.

Le secrétaire général indique que pour l'ensemble des autres comités, des rapports écrits ont été déposés, mais aucun président ne jugeait pertinent, compte tenu de la nature des travaux, de faire une présentation à l'Assemblée.

AU-0619-11 **ÉLECTION D'UN MEMBRE AU COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE**

2020-A0021-0619^e-571, 572

Les membres ont reçu la liste des personnes mises en candidature par des membres de l'Assemblée universitaire en vue de l'élection de deux membres au Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, selon la procédure prévue à l'article 20.02 des statuts. Les membres ont également reçu les notes biographiques des candidats. Les deux personnes mises en candidature sont :

Madame Geneviève Bouchard
Directrice
Direction des affaires internationales

Monsieur Jean-François Masson
Professeur titulaire
Département de chimie
Faculté des arts et des sciences

Le secrétaire général mentionne que Mme Geneviève Bouchard a informé de son désistement.

À la lumière de cette information, pour une gestion efficace du temps, la présidente des délibérations suggère à l'Assemblée de ne pas procéder à un scrutin bien que selon le règlement de régie interne de l'Assemblée, les candidats ne peuvent pas retirer leur candidature et par conséquent l'Assemblée devrait faire un vote sur les deux candidatures. À son avis, cet aspect du règlement est un reliquat d'une procédure antérieure, modifiée dans les dernières années, qui permettait que des candidatures soient proposées en séance.

Mme Bouchard se retirant, M. Jean-François Masson est déclaré élu par acclamation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme M. Jean-François Masson, professeur titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, à titre de membre du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans, se terminant le 31 mai 2024, mais ne dépassant pas son mandat à titre de membre de l'Assemblée universitaire.

AU-0619-12 **COMITÉ DE NOMINATION DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE :
RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA NOMINATION DE MEMBRES
À DIFFÉRENTS COMITÉS**

2020-A0021-0619^e-573, 574

Les membres ont reçu des recommandations du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire relatives à la nomination de membres à la Commission des études, ainsi que les notes biographiques des candidats. En l'absence du président du Comité de nomination de l'Assemblée universitaire (CNAU), M. Jean Charest, le secrétaire général présente les recommandations du Comité, consignées au document 2020-A0021-0619^e-573.

AU-0619-12.1 **COMITÉ DES DIFFÉRENTS : NOMINATION DE TROIS MEMBRES ET
UN MEMBRE SUPPLÉANT AU PRÉSIDENT (PROFESSEURS)**

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité des différends :

- Mme Hélène Lebel, professeure titulaire au Département de chimie de la Faculté des arts et des sciences, comme membre pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2020 et échéant le 31 mai 2023 ;
- M. Mario Talajic, professeur titulaire au Département de médecine et vice-doyen à la Faculté de médecine, comme membre pour un mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2020 et échéant le 31 mai 2023 ;
- M. Maurice Tardif, professeur titulaire au Département de psychopédagogie et d'andragogie de la Faculté des sciences de l'éducation, comme membre pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2020 et échéant le 31 mai 2023.

AU-0619-12.2 COMITÉ D'APPEL DES DIFFÉRENDS : NOMINATION D'UN MEMBRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité d'appel des différends :

- M. Pierre Belhumeur, professeur titulaire au Département de microbiologie, infectiologie et immunologie et vice-doyen à la Faculté de médecine, comme membre pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2020 et échéant le 31 mai 2024.

AU-0619-12.3 COMITÉ DE LA RECHERCHE : NOMINATION D'UN PROFESSEUR ET D'UN ÉTUDIANT

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité de la recherche :

- Mme Lucie Parent, professeure titulaire au Département de pharmacologie et physiologie de la Faculté de médecine, comme membre professeur, pour un deuxième mandat de trois ans débutant le 1^{er} juin 2020 et échéant le 31 mai 2023 ;
- M. Jérémy De Bonville, étudiant aux cycles supérieurs au Département de sciences biologiques de la Faculté des arts et des sciences, comme membre étudiant, pour un mandat de deux ans débutant le 1^{er} juin 2020 et échéant le 31 mai 2022.

AU-0619-12.4 COMITÉ DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE : NOMINATION D'UN MEMBRE D'OFFICE DE L'ASSEMBLÉE UNIVERSITAIRE

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée,

l'Assemblée universitaire nomme au Comité du budget de l'Assemblée universitaire :

- M. Frédéric Bouchard, professeur titulaire au Département de philosophie et doyen à la Faculté des arts et des sciences, comme membre d'office de l'Assemblée universitaire, pour un mandat de quatre ans débutant le 1^{er} juin 2020 et échéant le 31 mai 2024.

AU-0619-13 BILAN DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DES DIPLÔMÉS 2018-2019 2020-A0021-0619^e-585

La présidente des délibérations invite le vice-recteur aux relations avec les diplômés, aux partenariats et à la philanthropie, M. Raymond Lalande, à présenter le bilan de la Direction des relations avec les diplômés, consigné au document 2020-A001-0619^e-585. M. Lalande souligne la présence de la directrice principale des relations avec les diplômés, Mme Martine Lavoie, qui pourra répondre aux questions au besoin. Il en profite pour la remercier ainsi que Mme Maryève Tassot, directrice des affaires facultaires à la Direction des relations avec les diplômés, qui a préparé la présentation.

M. Lalande souligne d'abord que la direction principale des relations avec les diplômés a été créée en 2017 à l'initiative du recteur Breton qui souhaitait raviver les liens avec les diplômés. Depuis sa création, l'équipe de la Direction des diplômés a connu une croissance rapide. Elle a pour mandat de développer le sentiment de fierté et le sentiment d'appartenance à l'Université chez les diplômés, et ce,

dès l'entrée des étudiants sur le campus jusqu'au début de la vie active. La Direction mise également sur le renforcement des liens entre les facultés et leurs diplômés. À ces fins, un large éventail d'activités, d'événements et de communications sont organisés par la Direction en collaboration avec ses partenaires internes et externes. À ce jour, l'UdeM compte des regroupements de diplômés dans 15 pays. M. Lalande souligne également que dans la foulée de l'adoption de la nouvelle Charte de l'Université un Conseil des diplômés, composé de représentants de toutes les facultés et de la FAÉCUM a été créé, ce conseil nomme des représentants des diplômés aux instances de l'Université, soit quatre au Conseil de l'Université, deux à l'Assemblée universitaire et à la Commission des études ainsi qu'un représentant dans chaque conseil de faculté.

Le recteur Guy Breton souligne la croissance phénoménale réalisée en quelques années par M. Lalande et son équipe avec une réaction extraordinaire des diplômés, bien au-delà des espérances. Il souligne également que le fait d'introduire des étudiants dans les activités pour les diplômés est prometteur pour l'avenir de l'UdeM en termes d'influence. Il tient à saluer cette réussite qui est extraordinaire.

M. Bouchard félicite l'équipe pour le travail accompli et exprime le souhait, pour la suite, que l'on utilise le réseau des diplômés, qui sont des gens attachés à l'UdeM, pour aider à bâtir une coalition pour mieux reconstruire la société après la crise. Il aimerait que l'on réfléchisse avec les facultés et différentes parties prenantes de l'Université sur la façon de mobiliser cette communauté d'amis pour que l'Université soit au coeur d'un projet de reconstruction après la crise.

M. Molotchnikoff souligne que la présentation s'inscrit dans la promotion de l'éducation par la philanthropie. Il attire l'attention sur le fait que les progrès accomplis pendant ces années ont été faits malgré une situation très difficile sur le plan de la philanthropie.

Mme Lavoie, qui est à la Direction des diplômés depuis un an, souligne qu'elle a la chance de piloter une équipe dynamique et imaginative, et se dit heureuse des avancées réalisées dans les dernières années. Et malgré l'absence de rassemblements dans le contexte de la pandémie, des moyens sont pris pour entretenir les liens avec les diplômés.

M. Lalande se dit d'accord avec le doyen Bouchard ; il souhaiterait que l'Université, dans ses stratégies ou plans d'action, puisse compter sur ses réseaux de diplômés pour mobiliser des diplômés et des réseaux en appui à l'Université, comme cela se fait notamment dans les établissements anglo-saxons. Il se dit confiant que dans quelques années l'UdeM pourra compter sur son réseau de diplômés comme un réseau d'influence.

AU-0619-14 **PROCHAINE SÉANCE**

La présidente des délibérations rappelle qu'il a été convenu de traiter à ce point de l'ordre du jour la proposition annoncée par M. Séguin, à savoir que l'Assemblée universitaire tiende des séances mensuelles d'ici le mois de septembre sur les orientations de l'Université dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID-19.

Le recteur dit avoir eu des discussions à ce sujet pendant la pause du midi, notamment avec le recteur désigné, M. Jutras. Ils sont d'avis que l'intention de M. Séguin est pertinente, mais que le moyen proposé n'est pas bien adapté. Il rappelle que l'Assemblée universitaire est une des instances, avec le Conseil de l'Université et la Commission des études, dont le calendrier est déterminé plus d'une année à l'avance et qui a toujours été respecté par la direction. L'imprévisibilité de la situation actuelle rend un peu aléatoire de préfixer des séances spéciales dans les mois qui viennent sur ce sujet spécifique. Dans ce contexte, on pense que l'Assemblée universitaire a un cadre trop contraignant pour répondre aux échanges souhaités et à la volatilité de la situation. Comme l'objectif est de faire circuler l'information de façon bidirectionnelle entre la direction et les membres de la communauté, de concert avec M. Jutras, on propose une formule d'assemblée d'échanges ouverte à toute la communauté, en webdiffusion. Une première réunion pourrait se tenir en juin et les suivantes selon l'évolution de la situation. Cette formule permettrait de se donner une capacité de réaction sans un cadre trop contraignant. Il rappelle, par ailleurs,

les prérogatives respectives des trois grandes instances de l'Université, notamment pour l'Assemblée universitaire, les grandes orientations et pour la COMET les questions académiques plus techniques, ajoutant que les sujets touchant les relations de travail ne sont pas de la prérogative de l'Assemblée.

M. Séguin indique que la formule proposée, soit un forum ouvert et souple, avec une première réunion en juin, est tout à fait appropriée et il les en remercie. L'objectif était d'avoir un forum où l'information puisse circuler et qui permette aux membres de la direction et aux membres de la communauté de s'éclairer mutuellement et de s'adapter en fonction des événements. Il estime qu'il serait important qu'il y ait une réunion aussi en août afin de permettre à tous de s'adapter en fonction de la rentrée.

La prochaine séance aura lieu le lundi 14 septembre 2020, à 14 heures.

AU-0619-15 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur résolution, la séance est levée à 16 h 13.